

# Pas d'automédication !

"Des risques de complications graves, notamment de surinfections"

« De nombreuses informations ont circulé ces derniers jours sur les risques d'utilisation de médicaments à base d'ibuprofène, kétoprofène et autres anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) pour les patients infectés par le coronavirus COVID-19. Tout n'est pas vrai. On ne peut pas affirmer que ces médicaments sont contre-indiqués puisque le virus est nouveau et que nous n'avons pas encore suffisamment de données pharmacoépidémiologiques. Mais nous savons (rapport de 2019 des CRPV français et de l'Agence Nationale de Sécurité des médicaments et des produits de santé) que ces anti-inflammatoires non stéroïdiens pourraient favoriser des complications graves, notamment des surinfections. La prise d'ibuprofène et kétoprofène (Advil® et Nurofen® pour les noms commerciaux les plus connus) pourrait être un facteur d'aggravation d'infections avec surinfection bactérienne à streptocoque ou à pneumocoque », souligne le Pr Jean-Louis Montastruc, responsable du centre de Pharmacovigilance et d'information sur le médicament au CHU de Toulouse.

Rappelons que même en vente libre, **l'ibuprofène n'est pas sans danger.**

## **En pratique, voici ses conseils :**

1. L'ensemble de la communauté médicale s'accorde sur le fait que, en cas de fièvre, toux, infection de type angine, il ne faut pas prendre des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS). Privilégier le paracétamol en ne dépassant pas 3 grammes par jour pour un adulte.
2. Les AINS ne donnent pas le COVID-19 mais ils pourraient aggraver certaines complications chez certains malades.
3. Si on a déjà pris un ou deux comprimés d'AINS, pas d'inquiétude mais on ne renouvelle pas et on se tourne vers le paracétamol.
4. L'aspirine en prévention des maladies cardiovasculaires n'est pas concernée. Les médicaments Kardegic®, Aspégic®, Resitune®, Aspirine 100 protect®, administrés à faible dose pour fluidifier le sang chez les personnes qui ont été victimes d'AVC ou d'infarctus, n'ont pas d'activité inflammatoire ou immunosuppressive. Il ne faut surtout pas les arrêter.
5. Pour les patients prenant des AINS pour des rhumatismes, il convient de poursuivre le traitement. Néanmoins, en cas de fièvre, toux, infection de type angine, arrêter l'AINS et consulter son médecin pour la conduite à tenir.
6. Pas d'auto-médication avec les AINS : au moindre doute, appelez le centre de pharmacovigilance (05 61 25 51 12)

## **Des mesures pour favoriser le bon usage du paracétamol :**

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) vient de publier une [alerte sur le bon usage du paracétamol](#). Elle demande de ne pas prescrire, ni délivrer, ni stocker inutilement les médicaments à base de paracétamol. A partir du 18 mars 2020, les pharmaciens pourront délivrer sans ordonnance 1 seule boîte de paracétamol (500 mg ou 1g) par patient ne présentant aucun symptôme, ou 2 boîtes (500 mg ou 1g) en cas de symptômes (douleurs et/ou fièvre). La vente sur Internet des médicaments à base de paracétamol, d'ibuprofène et d'aspirine est suspendue.

L'ANSM rappelle également que les anti-inflammatoires (dont l'ibuprofène) peuvent masquer une infection et potentiellement avoir un effet aggravant dans certaines situations. Si vous êtes actuellement traité par anti-inflammatoires ou par corticoïdes, n'arrêtez pas votre traitement et rapprochez-vous de votre médecin si nécessaire.

Les règles de bon usage du paracétamol :

- Prendre la dose la plus faible, le moins longtemps possible
- Respecter la dose maximale par prise, la dose maximale quotidienne, l'intervalle minimum entre les prises et la durée maximale de traitement recommandée (3 jours en cas de fièvre, 5 jours en cas de douleur, en l'absence d'ordonnance)
- Vérifier la présence de paracétamol dans les autres médicaments (utilisés pour douleurs, fièvre, allergies, symptômes du rhume ou état grippal)
- Les populations particulières (<50kg, insuffisance hépatique légère à modérée, insuffisance rénale sévère, alcoolisme chronique...) doivent être vigilantes.

**Pas d'auto-médication avec les AINS : au moindre doute, appelez le centre de pharmacovigilance (05 61 25 51 12) ou votre médecin traitant.**